



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 28 décembre 2023

### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Le Clapier**

Par arrêté du 18 décembre 2023, publié au journal officiel du 28 décembre 2023, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les dommages relatifs aux inondations et coulées de boue, auprès de la commune de Le Clapier.

Les sinistrés de cette commune disposent de 30 jours, soit jusqu'au 29 janvier 2024 inclus, pour déposer ou compléter leur déclaration de sinistre aux assurances.

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

